



# Conditions de participation

## Nuit de la Holstein 2011

### A. ORGANISATEURS

La Nuit de la Holstein est organisée par les Commissions des races laitières des provinces de Namur et de Luxembourg et l'A.W.E asbl.

### B. CONCOURS - CONDITIONS DE PARTICIPATION

- a) **Primipares et vaches**: Les sujets doivent être tracés à la naissance et soumis au contrôle laitier officiel.
- b) **Génisses**: Les génisses seront âgées de maximum 30 mois et non vèlées. Leur mère devra être tracée à la naissance et soumis au contrôle laitier officiel.
- c) **Conditions générales** : Toutes les autres conditions en vigueur pour les concours officiels belges seront d'application pour les concours de la Nuit de la Holstein.

### C. CONDITIONS SANITAIRES

#### a) **POUR LES ANIMAUX BELGES**

Les bovins doivent provenir d'une zone ou exploitation qui ne font l'objet d'aucune interdiction ou limitation liée à des maladies animales touchant l'espèce bovine et répondre aux conditions ci-dessous.

Chaque prise de sang doit être réalisée dans les 30 jours qui précèdent la manifestation.

#### 1. **BRUCELLOSE**



Provenir d'un troupeau à statut sanitaire B4 (officiellement indemne de brucellose) et non situé dans une zone de protection établie autour d'un foyer de brucellose.

Tous les animaux présents, doivent faire l'objet d'une analyse brucellose agglutination EDTA.

#### 2. **LEUCOSE**

Provenir d'un troupeau à statut sanitaire L3 (officiellement indemne de leucose).

#### 3. **TUBERCULOSE**

Provenir d'un troupeau à statut sanitaire T3 (officiellement indemne de tuberculose).

#### 4. **BVD**

Tout bovin doit avoir réagi négativement à un test Elisa pour la recherche de protéines du virus BDB effectué sur les leucocytes sanguins. Le bulletin d'analyse faisant foi. Cette analyse se fait une fois sur la vie de l'animal, sauf si le premier examen est effectué sur un bovin de moins de 6 mois. Pour les animaux de moins de 6 mois, la prise de sang est obligatoire, mais ne sera valable que si elle a été effectuée avant la première prise de colostrum.

#### 5. **IBR**

L'accès à la manifestation est réservé aux animaux issus d'un troupeau détenteur d'un STATUT IBR I2 - I2 d - I3 - I4. Animal gE négatif !!

(Voir verso)

Ces animaux doivent être :

- soit gE négatif et gB négatif
- **Soit gE négatif et gB positif (réaction vaccinale)**

**Tous les animaux gB positif doivent être vaccinés ou revaccinés OBLIGATOIREMENT au minimum 10 jours et maximum 30 jours avant la manifestation.** L'éleveur se doit de fournir une attestation délivrée par son vétérinaire.

Le bulletin d'analyse, et le cas échéant, l'attestation de vaccination sont à présenter au vétérinaire chargé du contrôle.

#### 6. FCO – Langue Bleue

Les bovins doivent provenir d'un troupeau en ordre de vaccination.

### **b) POUR LES ANIMAUX ETRANGERS**

#### 1. Autorisation d'exportation vers la Belgique :

L'exportation des bovins de pays de l'UE est soumise à l'attribution d'un certificat d'échanges intracommunautaires délivré par les services vétérinaires compétents du pays d'origine. (cf. document TRACE)

#### 2. Conditions sanitaires supplémentaires exigées :

Chaque prise de sang doit être réalisée dans les 30 jours qui précèdent la manifestation

- **IBR** : L'accès à la manifestation est réservé aux animaux IBR, **soit gE négatif et gB négatif, soit gE négatif et gB positif (réaction vaccinale).**
- **BVD** : Tout bovin doit avoir réagi négativement à un test Elisa pour la recherche de protéines du virus BDB effectué sur les leucocytes sanguins. Le bulletin d'analyse faisant foi. Cette analyse se fait une fois sur la vie de l'animal, sauf si le premier examen est effectué sur un bovin de moins de 6 mois. Pour les animaux de moins de 6 mois, la prise de sang est obligatoire, mais ne sera valable que si elle a été effectuée avant la première prise de colostrum.
- **Brucellose** : Tous les animaux présents, doivent faire l'objet d'une analyse brucellose agglutination EDTA.

### D. SCHEMA DE CONCOURS :

Le comité organisateur se réserve le droit d'adapter les séries en fonction du nombre de participantes.

<u>Sections de génisses</u>	<u>Sections de vaches</u>
Génisse de 4-6 mois née du 01/09/2010 au 30/11/2010	Vache 2 ans junior (moins de 30 mois) née jusqu'au 1/09/2008
Génisse de 6-9 mois née du 01/06/2010 au 31/08/2010	Vache 2 ans senior (30-36 mois) née du 1/04/2008 au 31/08/2008
Génisse de 9-12 mois née du 01/03/2010 au 31/05/2010	Vache 3 ans junior (36-42 mois) née du 1/09/2007 au 31/03/2006
Génisse de 12-15 mois née du 01/12/2009 au 29/02/2010	Vache 3 ans senior (42 -48 mois) né du au 1/04/2007 au 31/08/2007
Génisse de 16-19 mois née du 01/08/2009 au 30/11/2009	Vache 4 ans (48-60 mois) née du 1/04/2006 au 31/03/2007
Génisse de 20-30 mois née du 01/09/2008 au 31/07/2009	Vache 5 ans (60-72 mois) née du 1/04/2005 au 31/03/2006
	Vache 6 ans (+ de 72 mois) et plus née avant le 1/04/2005